CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'ANNULATION

CONDITIONS DE VENTE

* Tarifs nets, TVA non applicable selon l'article 293B du code général des impôts.
* La réservation n'est définitive qu'à réception de ce contrat daté et signé avec la mention "bon pour accord". Merci de nous le retourner par mail à contact@bbguidage.bzh.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

* En visite guidée de ville, nous prévoyons un guide pour un groupe de 30 personnes maximum. En randonnée, un guide pour 20 personnes maximum. Au-delà, un deuxième guide est à prévoir pour le confort de tous et la qualité de la visite.
* Les repas et hébergement du guide sont à la charge du client sur les circuits ou journées complètes.
En cas de non prise en compte du repas du guide, des forfaits de 20 €/repas seront appliqués.
* Des frais de déplacement sont facturés si le lieu de prise en charge est différent du lieu de fin de services ou si le guide n'a pas de logement mis à disposition.

CONDITIONS DE MISE À DISPOSITION D'UN GUIDE BRETAGNE BUISSONNIÈRE

* Notre guide prestataire intervient en qualité de guide conférencier et exécute sa prestation en fonction des engagements pris par l'association Bretagne Buissonnière vis-à-vis de son client, « le contractant ». Le guide s'engage à mettre en œuvre tout son savoir pour réaliser la mission qui lui est confiée.
* Ce contrat de prestation est applicable : à la durée de la prestation, aux dates, et au(x) lieu(x) mentionnés dans le programme ci-dessus. Des adaptations pourront être apportées à ce contrat si nécessaire.
* Les documents tels que programme du séjour des visiteurs, coordonnées des prestataires, bons d'échanges et tout autre document nécessaire au bon déroulement de la mission doivent nous être remis **avant** le début de la mission.

CONDITIONS DE PAIEMENT

* L'association Bretagne Buissonnière ou le guide prestataire adressera une facture à l'issue de sa prestation précisant le coût de celle-ci ainsi que le détail des frais s'ils ont été prévus au présent contrat. Le règlement est à établir à l'ordre de l'association ou du guide, selon l'émetteur de la facture.
* Le règlement doit être versé le jour même ou **au plus tard 30 jours calendaires** après réception de la facture, en espèces, par chèque ou virement bancaire.
* En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ sera appliquée, selon l'article D. 441-5 du code du commerce. Les sommes non réglées à cette échéance de 30 jours seront de plus majorées de pénalités de retard. Le taux des pénalités de retard est égal à 12% du montant de la facture.

CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'annulation de la prestation du fait du « contractant », et sauf accord particulier, les frais inhérents à cette annulation seront les suivants :

- Plus de 30 jours avant la date de la prestation : pas de frais.
- de 30 à 8 jours avant la date : 25 % du montant de la prestation.
- moins de 8 jours avant la date : 50 % du montant de la prestation.
- moins de 24 h avant la prestation : 100 % du montant de la prestation.

En cas de non présentation du groupe (no show) : sans nouvelle du groupe (le numéro de portable du guide ayant été communiqué), le guide est considéré comme libéré après 1 heure d'attente. Passé ce délai, si le guide est encore présent et que la visite est effectuée, le tarif est majoré de 40 € par heure supplémentaire par rapport à l'horaire de fin prévu.
En cas de retard du groupe, et si le guide ne peut matériellement assurer la visite, parce que ses engagements professionnels ne le permettent pas, la prestation restera due en totalité.

Cas de force majeure : Le guide Bretagne Buissonnière ne saurait être tenu responsable en cas de force majeure, d'intempéries, de restrictions sanitaires ou climatiques, ou contretemps divers. Si la visite ou le circuit doit s'interrompre ou si elle ne peut avoir lieu du fait de ces évènements, elle sera due en entier, aucun remboursement ne sera effectué.

ASSURANCES

Le guide prestataire de Bretagne Buissonnière s'assurera pour garantir sa responsabilité civile professionnelle (RCP) et fournira si nécessaire les attestations correspondantes en cours de validité lors de la signature du présent contrat.

CLAUSE D'EXCLUSIVITÉ

Le contractant s'engage à ne pas proposer de prestations ultérieures en direct au guide prestataire de Bretagne Buissonnière.

CLAUSE DE CONFIDENTIALITÉ

Le prestataire et le contractant s'engagent à ne pas divulguer d'informations concernant le présent contrat à des tiers.

LITIGES

Tout différend résultant de l'application du présent contrat sera soumis à l'appréciation du Tribunal compétent du siège de l'association Bretagne Buissonnière.